Bulletin d'option participation/intéressement

MODE D'EMPLOI

Le bulletin d'option vous permet d'exprimer votre choix quant à l'affectation de votre prime de participation ou d'intéressement, attribuée par votre entreprise.

Deux choix s'offrent à vous :

- vous percevez cette prime directement, mais elle sera soumise à l'impôt sur le revenu ;
- vous l'investissez dans le dispositif d'épargne salariale mis en place par votre employeur pour une durée minimale de cinq ans. Vos avantages : vous êtes exonéré(e) d'impôt sur ces sommes, vous bénéficiez des cas légaux de déblocage anticipé.

Comment exprimer votre choix ?

Par Internet : simplicité, rapidité, sécurité…



Rendez-vous sur le site Internet **www.probtp.com** et enregistrez votre choix directement dans votre espace personnel **Mon compte**.

➜ Cliquez sur le bouton en haut à droite : 

.

➜ Identifiez-vous et saisissez votre mot de passe.

Si vous avez perdu votre mot de passe, vous avez la possibilité d'en recevoir un nouveau par e-mail.

➜ Dans la rubrique MON ÉPARGNE SALARIALE cliquez sur le lien Gérez votre épargne salariale.

➜ Choisissez le menu Bulletin d'affectation puis Répartir RSP et enfin **Modifier**, en bas à gauche de la page.

➜ Saisissez votre choix de placement et cliquez sur **Calculer** (à droite, en face de Choix de placement).

➜ **Enregistrez** (bouton en bas à gauche).

Votre ordre est immédiatement pris en compte. Il reste consultable et modifiable jusqu'à la date limite de retour indiquée sur votre bulletin d'option.

Vous n'êtes pas inscrit à l'espace Mon compte ? Faites une demande en ligne depuis la page d'identification. Vous recevrez votre identifiant par courrier et un mot de passe temporaire par e-mail.

Par courrier

Retournez-nous l'original du bulletin d'option, dûment complété et signé, suffisamment tôt pour qu'il nous parvienne avant la date limite de retour.



IMPORTANT

Veillez à **respecter la date limite de retour** indiquée sur votre bulletin d'option. Si votre demande arrive après, nous ne pourrons pas suivre votre choix et nous appliquerons l'option définie par défaut.
Si vous signalez un changement d'adresse, joignez obligatoirement un justificatif de domicile à votre nom, de moins de 3 mois.

RBTP 0056 - V2 - 03/2015 - Document non contractuel

Liste des placements mis à votre disposition



Nos fonds sont gérés par la société de gestion de portefeuille PRO BTP FINANCE. Les sommes sont investies sur les marchés financiers. Vos avoirs peuvent donc varier à la hausse comme à la baisse. Le document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de chaque fonds est disponible sur notre site Internet **www.regardbtp.com**

La gamme BTP ÉPARGNE

Une gamme variée de sept fonds qui vous permet d'investir selon vos objectifs et votre sensibilité au risque.

FCPE	Profil de l'investisseur	Horizon de placement	Niveau de risque	Performances (Source Lettre épargne 2015) En 2014	Performances Du 24/12/2009 au 24/12/2014	Composition (Produits de taux / Monétaire / Actions / Titres solidaires)
BTP Épargne Monétaire	Vous avez un projet à moins d'un an et/ou refusez tout risque de perte en capital.	< 1 an	1 *	0,25 %	2,41 %	
BTP Épargne Obligataire	Vous n'avez pas de projet immédiat et souhaitez valoriser votre épargne avec un niveau de risque réduit.	3 ans	3 *	5,75 %	12,95 %	
BTP Épargne Prudent	Vous n'avez pas de projet immédiat et souhaitez valoriser votre épargne avec un niveau de risque maîtrisé sur 5 ans.	2-5 ans	3 *	6,03 %	17,80 %	
BTP Épargne et Solidarité	Vous cherchez à dynamiser votre épargne sur le moyen terme en privilégiant une approche solidaire.	3-6 ans	4 *	3,49 %	12,39 %	
BTP Épargne Équilibre	Vous souhaitez dynamiser votre épargne sur le moyen terme et acceptez les fluctuations des marchés financiers.	5-7 ans	4 *	4,55 %	20,99 %	
BTP Épargne Dynamique	Vous souhaitez une gestion dynamique sur le long terme, avec un risque de fluctuations importantes sur les marchés financiers.	7-10 ans	5 *	3,25 %	23,26 %	
BTP Épargne Actions	Vous souhaitez épargner sur le long terme, pour la retraite par exemple. Vous acceptez les variations importantes des marchés financiers.	10 ans	6 *	3,22 %	30,59 %	

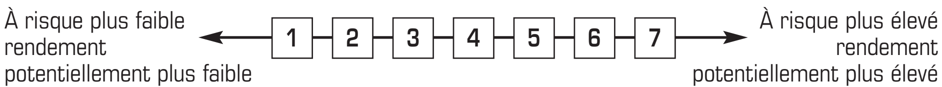
La gamme FIBTP

Les fonds FIBTP ont un horizon de placement de 5 ans : un nouveau fonds est créé chaque année.

FCPE	Profil de l'investisseur	Horizon de placement	Niveau de risque	Performances des fonds millésimés (Source Lettre épargne 2015) Fonds	En 2014	De la date de création au 24/12/2014	Composition
FIBTP 2015	Vous cherchez, en 5 ans ou plus, le meilleur compromis entre performance et sécurité.	5 ans minimum	3 *	FIBTP 2010 FIBTP 2011 FIBTP 2012 FIBTP 2013 FIBTP 2014	3,70 % 3,75 % 6,70 % 5,92 % —	12,20 % (19/02/2010) 16,20 % (01/04/2011) 19,50 % (05/04/2012) 9,10 % (11/04/2013) 2,90 % (01/05/2014)	Actions : 25 % maximum les 3 premières années, puis 10 % maximum les 2 dernières années. Le solde est investi en produits de taux.

**Échelle de risque :*

À risque plus faible rendement potentiellement plus faible



À risque plus élevé rendement potentiellement plus élevé



REGARDBTP Société anonyme à directoire et conseil de Surveillance au capital de 3 800 000 € - Siège social 7 Rue du Regard 75006 PARIS – RCS PARIS 451 292 312.
PRO BTP FINANCE Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97-083 - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 100 000 € - RCS PARIS B 379 892 946 – TVA n° FR 48 379 892 946 - Siège social 7 rue du Regard 75006 PARIS